

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 18 JUILLET 2019

N° 2019-06-07

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du huit juillet deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 134 Présents (mini 30) : 32
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 253 Présentes : 50 Exprimées par pouvoirs : 94 Total (mini 128) : 144
Quorum atteint

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 6 voix)**

Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteuse de 6 voix)**

Eliane BARREILLE

**1 représentant du Conseil départemental de la Drôme
(porteur de 7 voix)**

André GILLES

2 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix)

Jean-Jacques MONPEYSEN, Pascale ROCHAS

**27 représentants des communes, commune associée et villes-portes
(porteurs chacun d'1 voix)**

Jean-Marc ARCHAMBAULT, Huguette AUDIBERT, Marcel BAGARD, Sébastien BERNARD, Jean-Marc BOUVIER, Marie-Claude BUCHER, Philippe CAHN, Viviane COCQUELET-COURBET, Michel COUBAT, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Adrien DONZET suppléant, Rosy FERRIGNO, Evelyne GAUTHIER, Christian GODART, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTE, Dominique JOUVE, Jean-Charles MATHIEU, Jérôme MICHELI, Catherine NESTEROVITCH, Éric RICHARD, Jacques RODARI, Didier ROUSSELLE, Christelle RUYSSCHAERT, Jean SCHÜLER, Claude THOMAS.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Michel ROLLAND à Jean-Marc ARCHAMBAULT, Didier-Claude BLANC et Roger DIDIER à Claude AURIAS, Olivier CADIER et Ginette TORTOSA à Marcel BAGARD, Jacqueline BOUYAC et Philippe DE BEAUREGARD à Eliane BARREILLE, Françoise CASALINO et Roland PEYRON à Sébastien BERNARD, Jean-Marc AUDERGON et Christian BARTHEYE à Philippe CAHN, Caroline YAFFEE à Michel COUBAT, Michel BOIS à Pierre DALSTEIN, Jean GARCIA et Dominique MALLIÉ à Stéphane DECONINCK, Marlène MOURIER et Ghislaine SAVIN à Rosy FERRIGNO, Sylvie LAMBERT et Catherine LANTEAUME à Evelyne GAUTHIER, Mounir AARAB et Corinne MOULIN à André GILLES, André AUBERIC à Dominique GUEYTTE, Guy FAURE à Dominique JOUVE, Jeannie DENIEAULT et Bernard MATHIEU à Jean-Charles MATHIEU, Monique BALDUCHI et Claude BAS à Éric RICHARD, Pierres COMBES et Christian THIRIOT à Pascale ROCHAS, Myriam HUGUES et Henriette MARTINEZ à Christelle RUYSSCHAERT, Alain D'HEILLY et Françoise PINET à Jean SCHÜLER, Sébastien DUPOUX à Claude THOMAS.

Délégués excusés

Louis AICARDI, Florent ARMAND, Jean-Claude DEYDIER, Anne-Marie GROS suppléante, Anne LORNE, Marie-Pierre MONIER, Claude PIGAGLIO, Julie RAVEL, Pierre SCHIAZZA, Gérard TENOUX.

Invités excusés

Christine BONNARD, sous-préfète de Nyons

Participaient également à la réunion :

Françoise GRAS suppléante.

Christophe BONAL (DDT de la Drôme), Renaud BOURASSET (La Tribune), Patricia BILCOCCQ (Dauphiné Libéré), Frédéric GIRARD (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme)

Monsieur Éric RICHARD est nommé secrétaire de séance.

Objet : Elaboration du Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR8201689 des « Forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues » et de la cartographie des habitats – Choix du prestataire

Le Président rappelle qu'une consultation pour l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 FR8201689 des « Forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues » et de la cartographie des habitats a été publiée le 19 mars 2019. Celle-ci s'étant avérée infructueuse, une nouvelle publication a eu lieu le 21 mai 2019.

La mission confiée au prestataire comporte deux volets :

1. L'élaboration du DOCOB Natura 2000 comprenant à la fois un diagnostic initial, la rédaction de l'étude et l'animation du Comité de pilotage
2. La cartographie des habitats naturels et de la flore sauvage qui donnera lieu à un atlas, une base photographique et un rapport d'étude compilant les descriptifs des habitats.

Deux prestataires ont répondu à la consultation :

- * ECOTER
- * BIOTOPE – Antenne Occitanie Méditerranée

Une analyse technique des offres a été réalisée le 17 juillet 2019 en présence de :

- * Sébastien BERNARD, Vice-président délégué à l'environnement et aux sports de nature
- * Lionel TARDY, Directeur du Parc
- * Quentin MARTINEZ, Animateur Natura 2000

Les critères d'analyse étaient les suivants :

- **40% Valeur technique de l'offre** : Qualité et pertinence du mémoire méthodologique proposé
- **30% Expérience et compétences du candidat** : Composition de l'équipe dédiée à l'étude et références du candidat dans la réalisation d'études similaires
- **30% Prix** : coût des prestations réalisées

Au terme de cette analyse, il ressort que l'offre du prestataire « ECOTER » est la plus pertinente. Le Président propose donc de retenir la proposition du prestataire « ECOTER » pour un montant de 70 941,56 € HT et 85 129,88 € TTC.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** de retenir l'offre du bureau d'étude « ECOTER » pour l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 FR8201689 des « Forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues » et de la cartographie des habitats
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS

